



Ville de Papeete  
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 128/2016 DU 20 OCTOBRE 2016

Approuvant l'opération de réhabilitation du jardin d'enfant de la MJC Pater.

Date de convocation : 13 OCTOBRE 2016	L'an deux mille seize, le vingt octobre, à seize heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 13 OCTOBRE 2016							
Date d'affichage du compte-rendu : 20 OCTOBRE 2016							
Date d'affichage de la présente délibération : <b>- 2 NOV. 2016</b>							
Résultats des votes :							
VOTANTS	<b>30</b>						
POUR	<b>30</b>						
CONTRE	<b>00</b>						
ABSTENTION	<b>00</b>						
<b>La délibération est adoptée à l'unanimité.</b>							
	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td><b>33</b></td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td><b>22</b></td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td><b>08</b></td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>	PRESENTS	<b>22</b>	PROCURATION	<b>08</b>
ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>						
PRESENTS	<b>22</b>						
PROCURATION	<b>08</b>						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Thilda HAREHOE
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO		X	Rosana TEHOIRI
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE		X	Lorraine HUNTER
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

**DELIBERATION N° 128/2016 DU 20.10.2016****Approuvant le projet de réhabilitation du jardin d'enfant de la MJC Pater****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;  
 Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 20.10.2016 ;

<b>ADOpte A L'UNANIMITE</b>	
VOTANTS	<b>30</b>
POUR	<b>30</b>
CONTRE	<b>00</b>
ABSTENTION	<b>00</b>

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le projet « Réhabilitation du Jardin d'enfant de la MJC Pater » est approuvé.

**Article 2 :** Le coût total du projet est estimé à la somme de neuf millions neuf cent quatre mille huit cent vingt et un francs pacifique ( 9 904 821 FCFP ) hors taxes, soit de onze millions deux cent quatorze mille vingt et un francs pacifique ( 11 214 021 FCFP ) toutes taxes comprises.

**Article 3. :** Le plan de financement est arrêté comme suit :

Financiers	Taux de financement	Montants
Appel à Projet	31% (TTC) <i>Soit 35% du montant HT</i>	<b>3 426 610 FCFP</b>
Contrat de ville	45% (TTC)	<b>4 485 608 FCFP</b>
Participation communale	34% (TTC)	<b>3 301 803 FCFP</b>
	<b>TOTAL (100%)</b>	<b>11 214 021 FCFP</b>

**Article 4. :** Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer les conventions de financement mettant en œuvre le plan de financement stipulé à l'article précédent.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 6. :** Le Directeur général des services et le chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire empêché

Le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

  
Mme Yvette LICHTLE



Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le 3.1 OCT. 2016 ..... Pour le maire empêché et publication du ..... 2 NOV. 2016 .....

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

  
Mme Yvette LICHTLE

**Edouard FRITCH**  
**Le Maire**

